



Villebichot

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

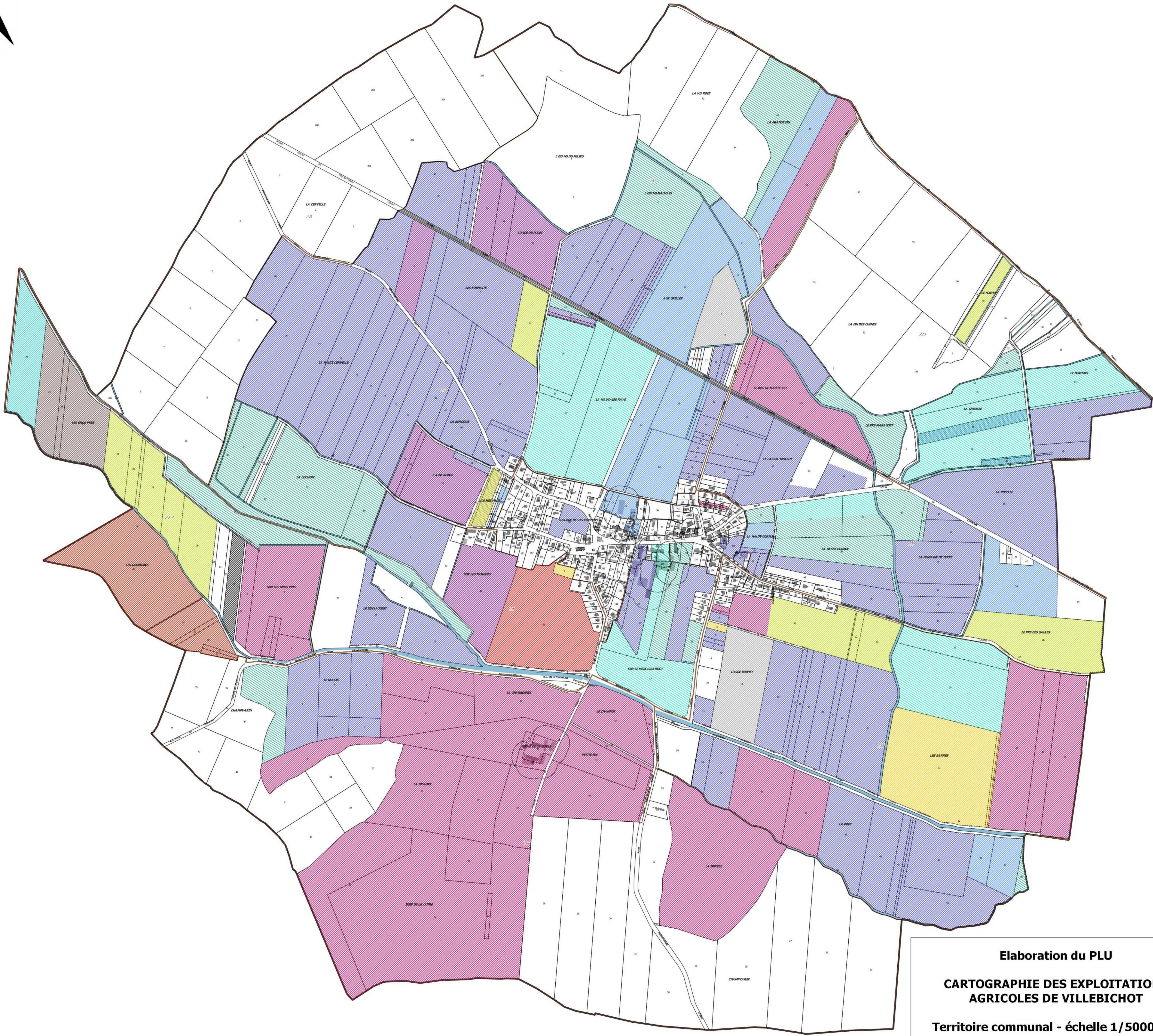
1. ANNEXES AU RAPPORT DE PRESENTATION

Approbation – 20 décembre 2019



Vu pour être annexé à notre délibération en date de ce jour, le 20 décembre 2019 LE MAIRE, <i>Roxal GRAPIN</i> 	PLU approuvé le : 20.12.2019 	RECEU SOUS-PRÉFECTURE 26 DEC. 2019 DE BEAUNE 
--	---	---

- Cartographie des exploitations agricoles – territoire communal
- Cartographie des exploitations agricoles – le bourg et La Outre
- Fiche de synthèse générale sur l’ancienne décharge
- Sentiers inscrits au PDIPR à Villebichot
- Extrait du Schéma Régional de Gestion Sylvicole



CARTOGRAPHIE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DE VILLEBICHOT

Inventaire septembre 2017 -
compléments février 2018 et décembre 2019

Diagnostic agricole (parcelles exploitées)

- | | |
|---|---|
|  | GAEC HENRIOT (MM. Naigeon et Lanier) |
|  | SCEA GUILIN Alain (St Nicolas) |
|  | GAEC de la Voulge - VIARD Pascal (St-Bernard) |
|  | GAEC GOMIOT (Quincey) |
|  | EARL des Grandes Places - THIBAUT (St-Bernard) |
|  | ADRY Pascal (Isereu) |
|  | GAEC BIETRY |
|  | ALEXANDRE Bruno (Barges) |
|  | BOURGÉOT David |
|  | PITIE Sébastien |
|  | CHANSON Luc (Fénay) |
|  | PACOT Franck |
|  | EARL des Laves - LAVIER Emmanuel |
|  | ROBIN Laurent (St-Bernard) |
|  | Périmètres de 50 m de protection des bâtiments agricoles d'élevage et de fourrage (indicatif) |
|  | Bâtis existants non cadastrés (indicatifs) |

FICHE DE SYNTHESE GENERALE

Commune

VILLEBICHOT

N° Site

21691-1

Catégorie globale de risque

C

1. Données générales du site

Extrait cartographique - 1 / 25 000



Photo



Coordonnées Lambert :

X 805557

Y 2241972

Lieu-dit :

Grand Chemin

Type

DB

Surface estimée

800

m²

Date du diagnostic

17.12.2004

Activité

O

Volume estimé

1600

m³

Personne présente

☒

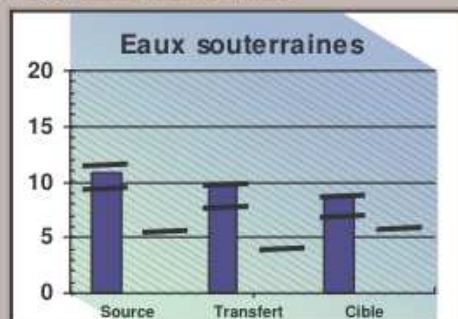
Identité :

Maire

Historique - Nature des déchets

Décharge communale ayant reçu des ordures ménagères jusqu'à la fin des années 70. Puis, le site a pu recevoir divers types de déchets (inertes, végétaux, ferrailles, plastiques...). Il a été fermé récemment. De nombreux résidus sont visibles en surface et à l'entrée du site (dépôts sauvages devant le merlon de terre bloquant l'accès).

2. Synthèse des impacts

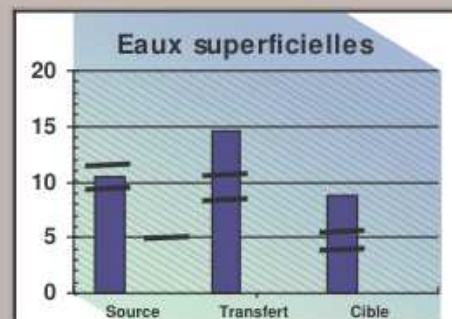


Catégorie de risque

C

Note moyenne / 20

9.7

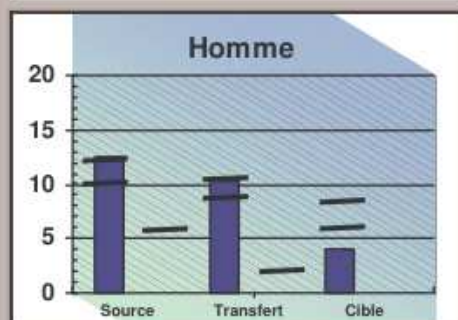


Catégorie de risque

C

Note moyenne / 20

11.3

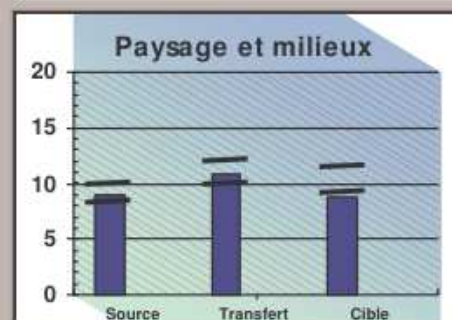


Catégorie de risque

D

Note moyenne / 20

9.0



Catégorie de risque

D

Note moyenne / 20

9.5

3. Problématique du site

Décharge de volume modéré, implantée sur un site à plat.

Le site repose sur un substratum marneux, globalement peu perméable. Des infiltrations en profondeur sont donc peu probables. Il n'y a pas de captages d'eau dans les environs.

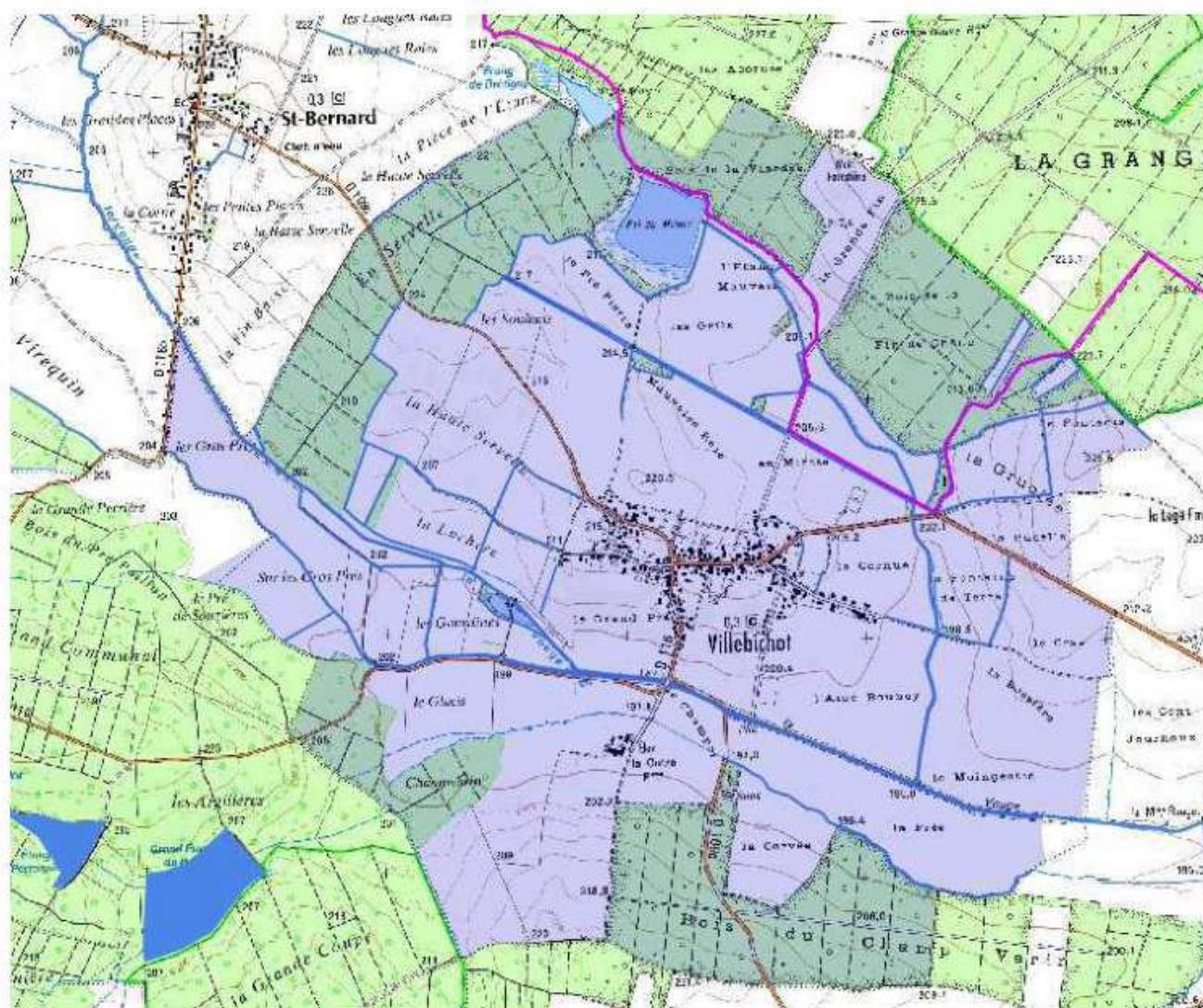
Un ruisseau temporaire s'écoule à proximité directe, et longe le massif de déchets.

Le site est peu éloigné des habitations. De nombreux déchets sont visibles en surface. Impact visuel significatif.

Remarque : l'eau évacuée par un busage à l'Ouest du site (fossé) provoque une érosion du talus.

Sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.)

Commune de VILLEBICHOT



Légende

 Sentiers inscrits au PDIPR

Reproduction interdite – Conseil Départemental
DAEPI SPD
Données MAJ en 2017

3.4

La zone Est continentale

La zone forestière est-continentale, ensemble des plateaux et plaines alluvionnaires du fossé bressan, est composée des trois régions forestières naturelles suivantes :

- les Vallées et Plaine de la Saône et affluents (1),
- la Bresse (2),
- la petite Montagne jurassienne (3).

3.4.1 L'EST CONTINENTAL DANS SON MILIEU

341.1 - VALLÉES ET PLAINE DE LA SAÔNE ET AFFLUENTS

Cette plaine occupe toute la partie est de la Bourgogne. Elle est traversée par la Saône du nord au sud sur plus de 150 km ; elle est limitée au nord par le Plateau haut-saônois, à l'est par la Haute-Saône et le Jura puis par la Bresse, à l'ouest par les Côtes de Bourgogne et au sud par le Beaujolais viticole.

Elle s'étend en Bourgogne sur deux départements, la Côte-d'Or et la Saône-et-Loire.

Département	Côte-d'Or	Saône-et-Loire
Surface totale de la région	193 597 ha	153 529 ha
Surface boisée	48 785 ha	35 053 ha
Surface forêt privée	17 408 ha	18 330 ha
Taux de boisement	25.2 %	22.8 %



Relief-Géologie-Sols

C'est une plaine dont l'altitude s'abaisse de 250 m au nord à 175 m au sud. Son relief est à peine nuancé par les terrasses alluvionnaires successives de la Saône.

La Plaine de Saône constitue avec la Bresse une unité géomorphologique, le fossé bressan, qui s'intègre à un vaste système de fossés d'effondrement, le rift ouest-européen, réunissant le fossé rhénan et le fossé rhodanien.

Cette région est une vaste dépression datant du miocène, comblée par des alluvions tertiaires et quaternaires ; de nombreux cours d'eau y ont apporté de fertiles alluvions récentes.

Les sols sont formés sur des alluvions à base de marnes et d'argiles, mais aussi de sables et cailloutis siliceux ; ils sont généralement assez riches et frais, souvent humides, voire gorgés d'eau. Les signes d'hydromorphie sont courants avec des horizons marmorisés à pseudogley, voire gley. Au contact des Côtes de Bourgogne, le sol se mêle d'éboulis calcaires.



LE VAL DE SAÔNE : UNE DÉPRESSION ALLUVIONNAIRE ENTRE CÔTES ET JURA.

Climat

Les vallées de la Saône, du Doubs et de leurs affluents sont au carrefour de trois influences :

- une influence océanique peu sensible puisque les nuages sont arrêtés par les reliefs du Morvan, du Charolais et de la Côte avant de s'arrêter sur le Jura. La vallée de la Saône est la région la moins arrosée du département de Saône-et-Loire (800 mm/an en moyenne).
- une influence continentale marquée par des hivers très froids et des étés très chauds, avec une amplitude thermique de l'ordre de 60°C.
- une influence méridionale estivale puisque la vallée de la Saône est le prolongement du sillon rhodanien et bénéficie d'un ensoleillement de près de 2000 h par an, plus marqué au sud. 70 % des pluies se produisent par vent du sud ou sud-ouest principalement au printemps et à l'automne, et l'été sous forme d'orage.

La Plaine de Saône a le plus faible nombre de jours de gel par an de la zone est continentale. C'est là qu'il y a les gelées de printemps les moins tardives ; par contre les brouillards sont très fréquents d'octobre à février.

Paysages

Les vallées de la Saône et du Doubs sont peu boisées ; ce sont de remarquables plaines de culture (blé, betterave, maïs) et de prairies dans les zones inondables. Cet ensemble agricole est coupé de loin en loin par quelques alignements de saules ou de peupliers le long des anciens fossés ; beaucoup de haies ont disparu.

Le paysage est très contrasté : on passe brutalement de vastes espaces agricoles ouverts à de grands massifs forestiers compacts, de plus d'un millier d'hectares pour certains. Les grandes forêts se trouvent sur les anciennes terrasses de la Saône.

Chaque hiver, lors des grandes crues, le val de Saône se transforme en un vaste champ d'inondation de plus de 50 000 ha.

Le paysage forestier est caractérisé par l'importance du peuplier, dont la culture est très ancrée dans l'histoire de la région, sous forme d'alignements ou de plantations variées.

Richesse écologique forestière

L'ensemble du val de Saône présente une richesse exceptionnelle de zones humides, recelant de nombreux milieux remarquables parmi lesquels les forêts alluviales inondables. Elles sont devenues rares, ayant cédé leur place aux prairies et aux cultures. Ce sont des frênaies-ormes ou des chênaies pédonculées-ormes abritant une faune variée : pic cendré, pic noir, sonneur à ventre jaune... En périphérie, on rencontre l'euphorbe des marais (*Euphorbia palustris*).

Des surfaces importantes figurent à l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique et dans le réseau Natura 2000. (UE : FR2600976) «Prairies et forêts inondables du Val de Saône entre Chalon et Tournus et de la basse vallée de la Grosne» et (UE : FR2600979) «Dunes continentales, tourbières de la Truchère et prairies de la Basse Seille» et (UE : FR2600981) «Prairies inondables de la basse vallée du Doubs à l'amont de Navilly».

La vallée du Doubs est protégée par un arrêté de protection du biotope, et une réserve naturelle existe sur la commune de la Truchère.

Le nombre d'espèces protégées présentes sur le Val de Saône, parmi lesquelles certaines ont une aire de répartition très localisée, témoigne bien de cette richesse, mais aussi de l'intérêt que représente la préservation de ce patrimoine naturel :

- près de 70 espèces végétales protégées,
- 28 espèces d'oiseaux,
- 2 espèces d'amphibiens.

La gestion traditionnelle et l'inondabilité hivernale de ces milieux ont permis le maintien de la richesse écologique : les prairies humides à fritillaire (*Fritillaria leleagris*), oenanthe intermédiaire (*Oenanthe silaifolia*) et orchis à fleurs lâches (*Orchis laxiflora*), l'ophioglosse (*Ophioglossum vulgatum*), la gratioline officinale (*Gratiola officinalis*), la grande douve (*Ranunculus lingua*) et le flutreau à feuille de graminées (*Alisma graminifolia*). Y nidifient l'emblématique râle des genêts, le blongios nain, le busard cendré et le busard Saint-Martin.

Dans ces zones de marais à hautes herbes, reine des prés (*Filipendula flavum*), phragmite (*Phragmites communis*), la rare stellaire des marais (*Stellaria palustris*), l'euphorbe des marais (*Euphorbia palustris*), l'ananas d'eau (*Sagittaria arifolia*), et *Veronica anagallodes* dans les mares, trouvent un lieu adapté. Canards, bécassine des marais et bécassine sourde, chevaliers, alouette lulu, pie grièche écorcheur, bruant des roseaux, rousserolle effarvatte, râle d'eau, torcols, fauvettes, etc. y vivent ; on observe parfois la grande outarde et le héron pourpré.

En vallée du Doubs on note la présence du très rare guépier d'Europe (*Merops aptaster*), du râle des genêts, du gorge-bleue, de la sterne pierragrin. La loutre est visible.



LE VAL DE SAÔNE : UNE GRANDE RÉGION POPULICOLE.

Contexte sylvo-cynégétique

La chasse traditionnelle en Val de Saône est vouée au petit gibier et au gibier d'eau.

L'augmentation importante des populations de chevreuils contraint les propriétaires forestiers à protéger toute plantation. Quelques problèmes de parasitisme ont entraîné une baisse de la population de chevreuils ces dernières années, avant qu'elle ne progresse à nouveau. Il est indispensable de réduire cette population pour rétablir un certain équilibre sylvo-cynégétique.

Le cerf est présent dans les grands massifs de Côte-d'Or. Sur certains massifs les dégâts sont très préjudiciables à la sylviculture, y compris sur peuplements adultes. Son extension est à contrôler afin qu'il n'envahisse pas tout le val de Saône.

Le sanglier présent dans la zone ne pose pas de problèmes particuliers aux forestiers.

Contexte historique et économique

Axe historique de communication, le Val de Saône est une zone de forte population. Les nombreuses voies de communication : chemin de fer, routes, autoroutes, canaux s'implantent souvent au détriment des espaces boisés.

Depuis les moines cisterciens, l'économie du bois de menuiserie et de charpente est fondée sur le chêne, ce qui a favorisé cette essence dans les peuplements forestiers. L'exploitation de la forêt pendant plusieurs siècles en taillis et taillis-sous-futaie pour les besoins en bois de chauffage a façonné les peuplements. Depuis la deuxième guerre mondiale l'évolution des besoins redonne la priorité au bois d'œuvre de chêne et de feuillus précieux.

L'exploitation et la transformation du chêne sont regroupées dans une dizaine de petites ou moyennes entreprises bien équipées et performantes, suite à la fermeture des

petites scieries familiales. Elles se sont toutes orientées vers une deuxième transformation en parqueterie ou bois aboutés. La proximité du vignoble a suscité l'implantation de tonnelleres.

Bien que n'occupant que 3 % des surfaces, la peupleraie est la deuxième production de bois d'œuvre du val de Saône. Elle a permis le développement d'une filière qui a eu son heure de gloire, puis a quasi disparu (fermeture des bois et allumettes à Mâcon, disparition d'unité de déroulage à Auxonne, Frontenaud).

La quasi totalité de la production est aujourd'hui exportée vers l'Italie.

Depuis une dizaine d'années cette culture est périodiquement mise en cause, malgré sa contribution évidente au développement durable de cette vallée.

Les forêts privées des Vallées et Plaine de la Saône et affluents

Les conditions climatiques et pédologiques orientent cette région vers la production de feuillus, principalement chênes sessile et pédonculé. Ces chênes peuvent produire des bois de très bonne qualité. Les peuplements, issus d'anciens taillis-sous-futaie, comportent surtout des réserves de chênes sessile et pédonculé ; ils fournissent plus de la moitié des gros chênes de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire. S'ils disposent d'espace et donc de lumière, les chênes poussent vite, en moins de cent ans, et se régénèrent s'il y a de la lumière diffuse au sol.

La qualité des chênes est bonne et permet la production de bois d'ébénisterie et placage (13 m³ sur pied à l'ha en moyenne) et de menuiserie (27 m³/ha). Certaines zones donnent de grands crus de chênes, particulièrement dans les secteurs de Seurre et Saint-Martin-en-Bresse.

Cependant ces peuplements sont souvent vieillis, sans jeunes bois et sans régénération, ce qui pose le problème de leur renouvellement. Leur production est limitée à 2 m³ ha/an alors que les stations en permettraient le double.

Les coupes à blanc de taillis ont induit une dégradation générale de la qualité des fûts et les scieurs trouvent de moins en moins de chênes de premier choix.

Dans les peuplements les plus appauvris, les essences dites secondaires, comme tremble, bouleau et noisetier, deviennent prépondérantes.

Les chênes pédonculés, bien plus que les chênes sessiles, sont sensibles aux sécheresses estivales prolongées. Les chênes pédonculés, favorisés par le traitement du taillis-sous-futaie, occupent de grandes surfaces et montrent parfois des signes de dépérissement. Face à ces problèmes de qualité et de renouvellement on observe aujourd'hui une évolution de plus en plus marquée vers la futaie irrégulière grâce aux coupes d'éclaircie par le haut.

Il y a une vingtaine d'années, des plantations d'enrichissement ont été réalisées ; les résultats ont été variables mais la majorité d'entre elles manque aujourd'hui d'éclaircies.

Les fruitiers comme le merisier sont peu présents, n'ayant pas été favorisés par le vieillissement des taillis. Ils peuvent localement, sur des sols drainants et pas trop acides, fournir des bois de bonne qualité.

Le peuplier trouve dans la vallée inondable des sols qui lui conviennent parfaitement, ce qui fait de cette région la plus grande zone populicole de Bourgogne. Les peupliers introduits sur les terrasses poussent généralement mal car ils n'ont pas une alimentation continue en eau. En vallée inondable les sols riches et profonds, avec accès permanent à l'eau, sont très favorables aux peupleraies. Le hêtre et les résineux sont en limite de leurs aires écologiques : la pluviométrie est insuffisante et les sols trop humides.

Le frêne, le merisier et les érables sont bien adaptés et peuvent produire de beaux sujets.

La forêt alluviale relictuelle se limite à quelques saulaies-aulnaies ainsi qu'à des frênaies-ulmaies des alluvions calcaires de la plaine de Dijon. Elle est plus présente en forêt publique qu'en forêt privée.

Certaines zones correspondent à des dépôts sableux où prospèrent le maraîchage et, en forêt, le robinier.

341.2 - LA BRESSE

La Bresse constitue la partie sud-est de la Bourgogne, elle occupe la partie orientale du département de la Saône-et-Loire. Elle est bordée au nord et à l'ouest par la plaine de Saône, elle se prolonge dans les départements voisins du Jura et de l'Ain. Le taux de boisement est parmi les plus faibles du département.

Département	Saône-et-Loire
Surface totale de la région	110 562 ha
Surface boisée	19 328 ha
Surface forêt privée	15 186 ha
Taux de boisement	17,5 %

Relief-Géologie-Sols

La Bresse constitue avec la Plaine de Saône une unité géomorphologique : le fossé bressan.

Cette région est constituée par une vaste dépression datant du Miocène, comblée par des alluvions tertiaires et quaternaires.

Il s'agit d'une vaste plaine à 200 m d'altitude, parsemée de nombreux étangs ; elle est mal drainée, mais parcourue par de multiples petits cours d'eau à faible pente ; parmi eux, la Seille et le Solnan.

Dans la dépression bressane, la granulométrie des matériaux est très homogène, les sols sont le plus souvent formés sur limons éoliens. Les marnes, sables et graviers n'apparaissent que sur les pentes et les ruptures de pla-



L'EAU EST PARTOUT PRÉSENTE EN BRESSE.

teau. Limons et argiles composent la matrice des terrains en profondeur. Les terres bressanes sont dans l'ensemble acides, très rarement carbonatées.

Climat

Il est de type océanique atténué en raison de trois influences : position partiellement abritée des vents humides d'ouest par la Côte Calcaire, proximité du relief du Jura à l'est, et influence méridionale dans le prolongement du Sillon Rhodanien.

Les précipitations sont plus faibles à l'ouest qu'à l'est : 800 à 1000 mm/an.

En Bresse, la température moyenne sur l'année est, à l'échelle de la France, plutôt basse : elle est de l'ordre de 10,5°C, mais l'amplitude thermique est importante, à la fois au cours de la journée et au cours de l'année : il fait très chaud dans la journée en été (en juillet, la température de l'après-midi est aussi élevée en Bresse qu'à Nice) ; mais il peut faire très froid l'hiver. Les températures nocturnes et les températures hivernales font baisser la moyenne plus qu'ailleurs.

Les gelées de printemps sont tardives et celles d'automne précoces. Seuls le nord-est de la France et les massifs montagneux ont des gelées de printemps encore plus tardives et des gelées d'automne plus précoces.

La sécheresse estivale est un problème important pour les plantations de printemps. Cette sécheresse dépend de trois facteurs : l'évapotranspiration des plantes, les pluies et la réserve en eau du sol.

Paysages

La Bresse se caractérisait par une polyculture de petites parcelles entourées de haies et de boqueteaux. Avec la disparition des haies, elle évolue vers une plaine céréalière où seuls subsistent les bois séculaires et quelques rares peupleraies. Le taux de boisement de la région est modeste, mais donne l'impression visuelle d'être plus élevé. Cela est dû à la dispersion des forêts en de multiples petits massifs épars.